

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo représentée par Madame Marlène MOURIER, Vice-présidente déléguée à la Culture et au Patrimoine, dûment autorisée aux présentes par arrêté n° 2020-A074 du 17 juillet 2020, Dénommée ci-après « Valence Romans Agglo » ou « la Communauté d'agglomération », d'une part,

Le Centre culturel Les Clévos, représenté par Françoise CHAZAL, Présidente, dûment autorisée aux présentes par délibération du Conseil d'Administration du 7 octobre 2020, Dénommée ci-après « Les Clévos, Cité des savoirs » ou « Les Clévos », d'autre part,

PREAMBULE

Valence Romans Agglo a souhaité que Les Clévos, Cité des savoirs renforce son travail de diffusion de culture scientifique technique et industrielle (CSTI). La convention de contrainte qui règlemente les relations entre Valence Romans Agglo prend désormais en compte cette évolution.

Cette étape de développement, complémentaire au projet culturel de l'équipement est soutenue par le Département de la Drôme et la Région afin de permettre le rayonnement de la CSTI.

Afin d'assurer la mission d'animation et de coordination de la culture scientifique pour l'ensemble du territoire de la Drôme, et assurer un rayonnement départemental de la culture scientifique, les Clévos assurent désormais l'organisation et la coordination de la Fête de la science à l'échelle départementale.

La mise en œuvre de cette mission implique des moyens financiers complémentaires. Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention fixe l'objet, le montant ainsi que les conditions d'utilisation et de versement de l'aide exceptionnelle accordée par Valence Romans Agglo aux Clévos, Cité des savoirs pour 2020 en complément de la compensation financière attribuée dans le cadre du BP 2020.

Article 2 : Détail de la mission d'animation et de coordination de la culture scientifique

Les Clévos, Cité des savoirs a pour missions :

- 2.1 D'organiser et coordonner des évènements à l'occasion de la Fête de la science édition 2020 qui se déroulera du 2 au 12 octobre 2020. Ces évènements reposeront sur les axes suivants :
 - 6 parcours sciences sur 2 jours à partir de 4 ans aux Clévos, cité des savoirs
 - une médiation scolaire renforcée dans les établissements et en bibliothèques
- 2.2 De créer et de diffuser des outils de médiation multimédias et d'outils adaptés à l'itinérance et aux publics empêchés. Ces outils permettront de réaliser :
 - des interventions hors les murs : classes, musées, médiathèques...
 - une mise à disposition de malles expériences et caisses « ateliers expo » ;
 - une médiation scolaire hors les murs
 - de l'accompagnement aux collègues

Article 3 : Montant de la subvention exceptionnelle

Pour permettre la mise en place des objectifs précités, et sous réserve du versement effectif de l'aide du Département de la Drôme, Valence Romans Agglo attribuée à titre exceptionnel pour l'exercice 2020, une subvention de 40 000€.

Le versement de la subvention interviendra à la réalisation des objectifs et sur présentation d'un bilan.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet après signature par les deux parties et cessera à la date de versement de la subvention.

La Communauté d'agglomération pourra utiliser tout moyen de contrôle (sur place ou sur pièces) du bon usage de l'aide financière accordée et demander l'accès à tout document dont la production serait jugée utile (bilan, résultats comptables, rapport d'activités ...).

En cas de non-respect des missions indiquées dans la présente convention, la collectivité se réserve la possibilité de remettre en cause le versement de la subvention.

Article 5 : Tribunaux compétents

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable, et faute d'accord le litige sera porté sur requête de la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au siège de Valence Romans Agglo - 1 Place Jacques Brel - 26000 VALENCE.

Fait à Valence, le

Pour Valence Romans Agglo,
Par délégation,
Marlène MOURIER
Vice-Présidente

Pour Les Clévos, Cité des savoirs
Françoise CHAZAL
Présidente